

Privilège—M. Waddell

M. Turner (Ottawa—Carleton): Sortez les canonniers!

M. Clark (Yellowhead): . . . nous avons arrêté notre position avec les représentants des industriels, des pêcheurs ainsi que du gouvernement de Terre-Neuve et des autres provinces de l'Atlantique. Nous avons tenu ces derniers mois à ce que tous les intéressés prennent une part active à la discussion. Tous les groupes intéressés, ou presque, sont représentés au sein de la délégation canadienne qui se trouve actuellement à Paris. Nous voulons que notre position jouisse de tout le respect et de tout le soutien voulus au Canada.

Pendant que j'y suis, et pour répondre à une question antérieure où nous avons compris que le NPD souhaite l'envoi de canonniers, puis-je demander si la position de ce parti sur la violence . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): . . . s'applique aussi à l'Amérique centrale, au Proche-Orient et aux piquets de grève au Canada?

Des voix: Bravo!

LA CONSULTATION DES PARTIES INTÉRESSÉES

M. Jack Harris (St-Jean-Est): Monsieur le Président, le ministre nous a déclaré que ces groupes avaient discuté notre position. Comment peut-il nous assurer que non seulement ces groupes sont consultés mais qu'ils savent que le Canada adoptera une position très ferme en raison de l'affront subi par le lieutenant gouverneur de Terre-Neuve au moment même où le gouvernement du Canada faisait tout pour être agréable au premier ministre Chirac devant la francophonie?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, pour un nouveau venu parmi nous, le député a vite adopté la pratique de la désinformation. Je regrette d'avoir à le féliciter du peu de temps qu'il lui a fallu pour être capable de présenter de faux renseignements et des allégations biaisées à la Chambre. La raison . . .

M. Keeper: C'est ce que vous venez de faire vous-même.

M. Clark (Yellowhead): Quelqu'un a déclaré hier: «Il est parfois essentiel de recourir à la violence . . . »

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le ministre pourrait peut-être terminer sa réponse.

M. Clark (Yellowhead): Je suis désolé, je ne voudrais pas que le débat prenne une tournure violente.

La réponse, c'est que plus tôt cette semaine, avant le départ de la délégation pour Paris, il y a eu des discussions auxquelles ont participé le négociateur et des représentants des pêcheurs, de l'industrie et des provinces. Ces groupes font partie de la délégation canadienne. Leurs représentants sont à Paris et en communication constante avec le négociateur. D'un point de vue pratique, lorsque nous voulons négocier efficacement et lorsque nous savons qu'il nous est impossible de dévoiler les détails de notre position avant d'entamer les négociations, je ne crois pas que nous puissions faire plus.

Nous avons adopté cette démarche pour nous assurer que si nous réussissons à conclure une entente sur cette délicate question, elle résultera du plus large consensus possible au Canada.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

ON DEMANDE LE RETRAIT DE PAROLES QUI AURAIENT ÉTÉ PRONONCÉES PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, en réponse à une question que j'avais posée à un autre ministre, le secrétaire d'État (M. Crombie) a déclaré que j'enfreignais le Règlement en posant cette question en l'absence du ministre.

M. Clark (Yellowhead): C'est ce qu'il pensait.

M. Waddell: Ma question portait sur la privatisation, nous avons une ministre chargée de la privatisation et c'est à elle que j'avais posé ma question. Je lui ai demandé de confirmer une déclaration qui lui était attribuée et je ne comprends pas pourquoi elle n'a pas répondu.

Néanmoins, ce n'est pas sur cela que porte ma question de privilège. Le ministre ayant déclaré que j'ai enfreint le Règlement, je lui demanderais de retirer ses paroles.

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je n'essayais pas de me substituer au Président en déclarant la question du député irrecevable. Ce n'est pas mon rôle. J'exprimais simplement mon avis sur lequel le Président n'était évidemment pas d'accord. En conséquence, je ne vois pas pourquoi je devrais retirer mes paroles. Ce n'est pas à moi de dire si le député a ou non enfreint le Règlement, c'est au député ou au Président de le faire.

M. Waddell: Mais vous l'avez fait.

M. Crombie: Je remercie le député de croire que je suis en mesure de déclarer sa question irrecevable. S'il consulte le Règlement il constatera que c'est à lui et au Président de l'établir.

M. Keeper: Vous n'êtes pas à la hauteur.

M. Althouse: En effet.

M. le Président: Le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) est . . .

Une voix: Antiréglementaire!

M. le Président: Le député a jugé que le ministre s'arrogeait les attributions de la présidence. Le ministre a répondu que ce n'était pas là son intention. Après avoir entendu les arguments du ministre et du député, la présidence est peut-être d'avis que le ministre voulait simplement signaler qu'il ne convenait pas que le député pose cette question en l'absence du ministre concerné. Il n'était pas alors question d'infraction au Règlement et, comme le ministre l'a précisé, il ne s'agissait, bien entendu, que de son opinion. Le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) a signalé, pour sa part, que d'autres ministres, au moins une autre, qui étaient présents dans cette enceinte auraient pu répondre à cette question. La ministre en question aurait pu intervenir, mais elle ne l'a pas fait.